



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2019-133

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **26\_Préf\_Präfecture de la Drôme**

26-2019-12-19-043 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme (1 page)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2019-12-19-043

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du Service  
de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la  
Direction Départementale des Finances Publiques de la  
Drôme

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DRÔME  
Pôle de la Gestion Fiscale- Division 1  
20, AVENUE DU Président Herriot – BP 1002  
26000 VALENCE  
Courriel : [ddfip26.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip26.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr)

**Arrêté du 19 décembre 2019**  
**relatif au régime d'ouverture au public du Service de la Publicité foncière et de l'Enregistrement**  
**de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme**

La Directrice départementale des Finances publiques de la Drôme

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral 26-2019-11-15-002 du 15 novembre 2019, publié au recueil spécial n°2126-2019-123 des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme, relatif au régime d'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral 26-2019-11-15-005 du 15 novembre 2019, publié au recueil spécial n°2126-2019-123 des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme.

Arrête:

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme sera à titre exceptionnel fermé au public tous les après-midi du lundi 23 décembre au mardi 31 décembre 2019 inclus.

**Article 2 :**

Durant tous les après-midi du lundi 23 décembre au mardi 31 décembre 2019 inclus, aucun dépôt d'acte au format papier et aucun document soumis à l'enregistrement ne sera pris en charge.  
Les transmissions des dépôts via Télé@ctes seront possibles.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Valence, le 19 décembre 2019

Par délégation du Préfet,  
L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques de la Drôme,

Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES

- Signé -